

LE SPORT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES



COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL
DES VILLES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr



DIAGNOSTIC 2013

QUELQUES CHIFFRES

- **1082 associations sportives agréées sont implantées sur des communes dont certains quartiers sont classés comme prioritaires**
- **64 disciplines sportives représentées**

AIDES DE L'ETAT

A ce jour, la politique sportive de l'Etat sur les quartiers prioritaires est portée par deux mécanismes différents

crédits du droit commun

- Le CNDS dont l'un des objectifs est de favoriser la pratique sportive dans les quartiers. Il s'adresse exclusivement aux clubs sportifs agréés qui permettent une pratique sécurisée

crédits politique de la ville

- - les crédits Acsé dans lesquels la dynamique d'accès à la politique sportive est clairement inscrite

CNDS 2013

- 451 dossiers déposés (clubs ou Comités départementaux sportifs)
- 30 projets en direction des quartiers
- 10 quartiers identifiés classés en politique de la ville.
- 12 disciplines
- environ 9 000 personnes ont pu bénéficier de ces actions.
- Financement à hauteur de 39.420 ,00 € soit 3,97% de l'enveloppe du territoire.

CREDITS POLITIQUE DE LA VILLE

- 390 dossiers déposés dans le cadre de cette politique sur le département de la Loire
 - 30 seulement étaient liés à l'activité sportive
- Financement à hauteur de 40.800,00 €, soit 3,01 % de l'enveloppe du département
 - 4 projets portés par des associations sportives agréées
- 3 disciplines sportives
- Financement à hauteur de 8 800,00 €, soit 0,65 % de l'enveloppe du département.

PROBLEMATIQUE

- Trop peu de projets portés par des associations sportives agréées dans les quartiers prioritaires sont accompagnés par l'Etat.
- Ces pourcentages apparaissent trop faibles tant sur le CNDS que sur les crédits Acsé.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

POURQUOI ?

Initiée il y a plus de trente ans, la politique de la ville est mise en œuvre pour faire face à la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers et lutter contre l'exclusion de leur population.

LES OBJECTIFS

revaloriser les zones urbaines en difficulté

LES MOYENS

Aide à la rénovation urbaine → les bâtiments → ANRU

Aide aux projets → ACSE

Quels sont les acteurs de la politique de la ville?

- La politique de la ville repose sur la mobilisation de l'ensemble des compétences et de tous les acteurs présents sur un territoire.

Une politique multipartenariale

- Etat
- Commune, communauté d'agglomération
- Département
- Région
- Le milieu associatif qui est un rouage primordial pour servir de relais avec les populations concernées.
- Autres organismes tels que :
 - . Caisse des dépôts et de consignations,
 - . Caisses d'allocations familiales et les bailleurs sociaux.

Un cadre contractuel unique : le CUCS

Elaboré par les partenaires locaux,

- Il définit l'ensemble des interventions en faveur des quartiers,
- Il définit le projet urbain à mettre en œuvre par l'ensemble des intervenants.

CINQ PRIORITES

- l'emploi et le développement économique
- la rénovation de l'habitat et le cadre de vie
- la réussite éducative et l'égalité des chances
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès aux soins et la prévention par la mise en place de politiques locales de santé publique.

Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Une réforme en cours :

- Des contrats actifs jusqu'en 2014,
- Une révision de la géographie prioritaire.

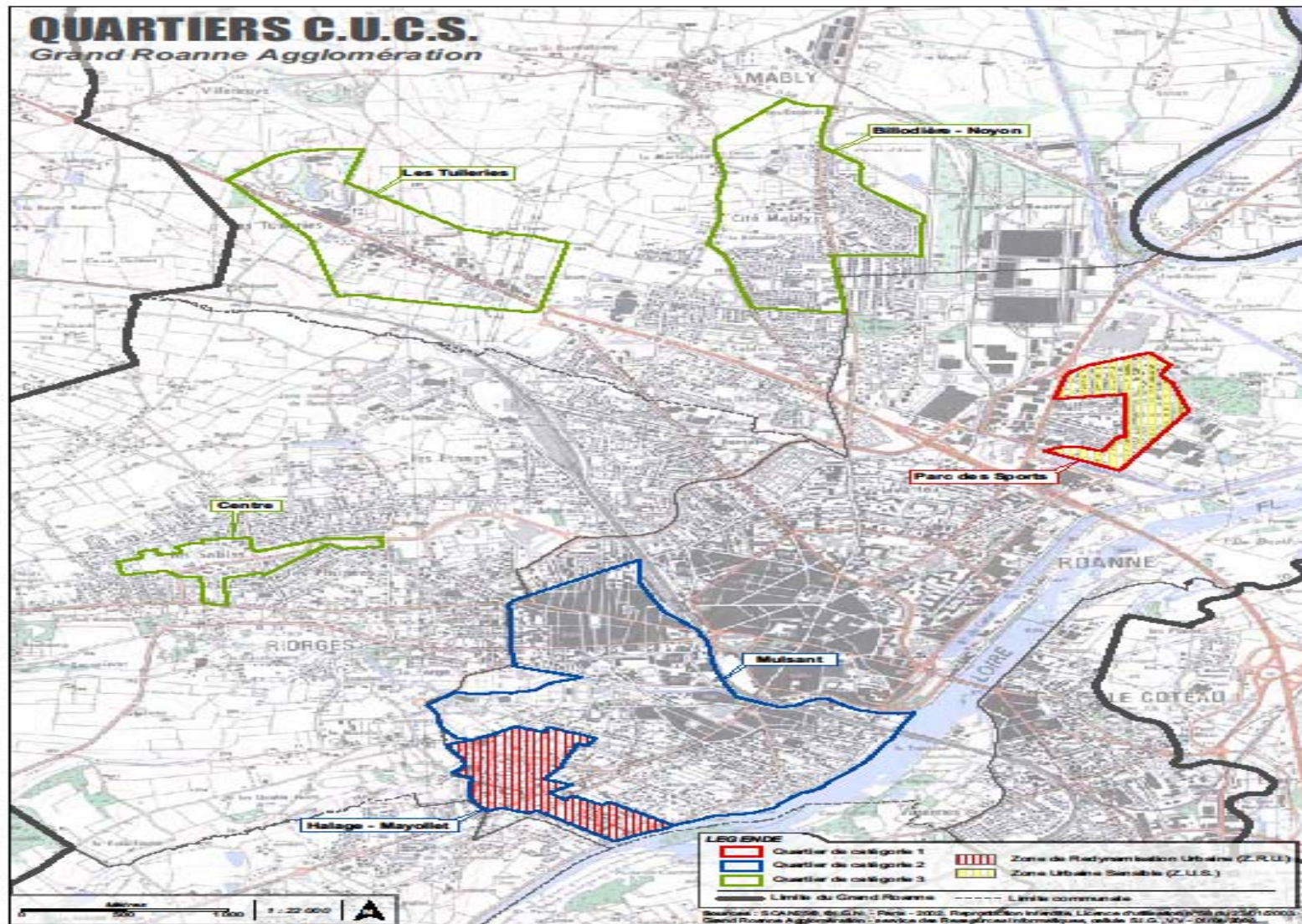
LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ZOOM SUR LES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE DANS L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE



Pôle Cartographie-SIG/Observatoire national des zones urbaines sensibles/
Délégation interministérielle à la ville
Ministère du logement et de la ville – Juin 2007

ROANNAIS AGGLOMERATION



LA DEMARCHE

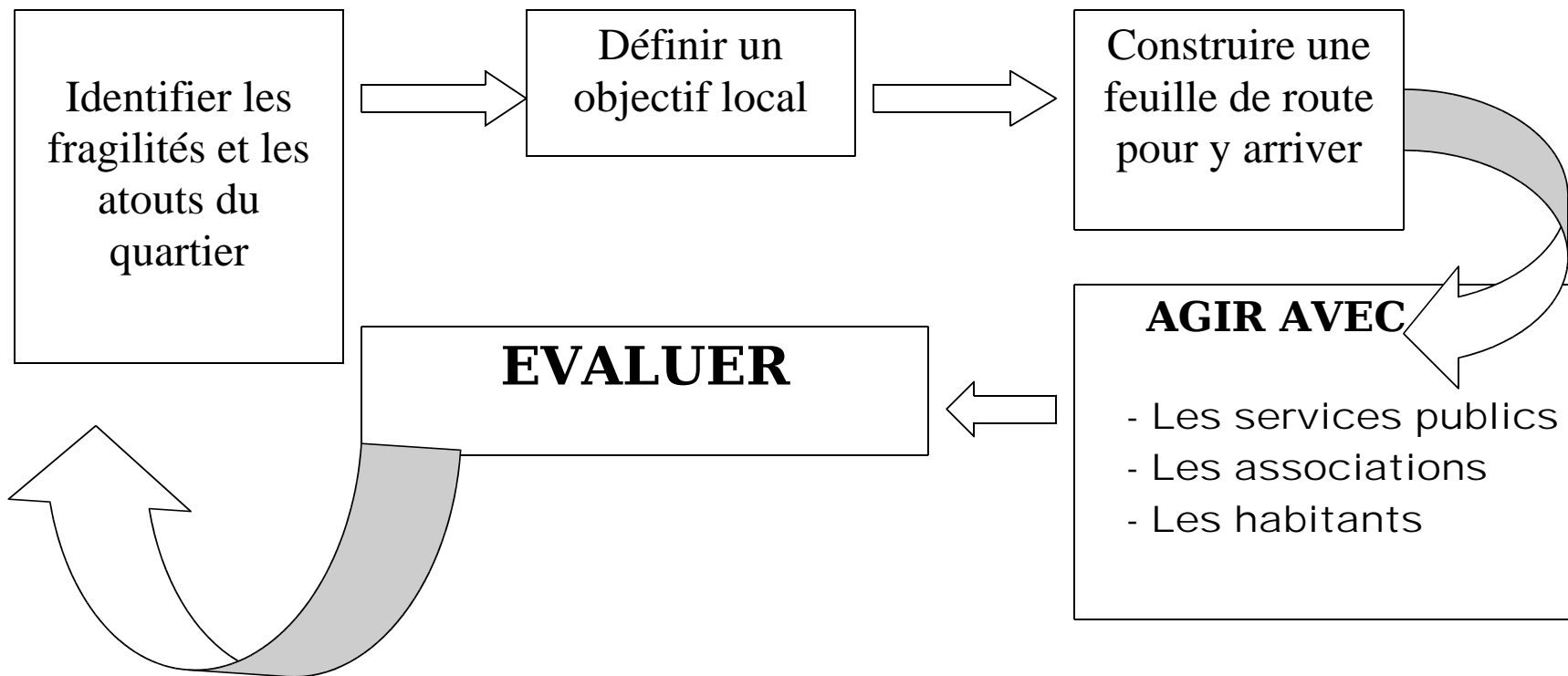
**AGIR ENSEMBLE
POUR DEVELOPPER
LA PRATIQUE SPORTIVE
DANS LES QUARTIERS**

LA CONCERTATION

LE PROJET DE QUARTIER

DIAGNOSTIC
ORIENTATION

ENJEU CENTRAL



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Placer le mouvement sportif au cœur de ces territoires
 - réaffirmer le rôle éducatif du sport
 - le développer dans un cadre sécurisé : le club sportif agréé.
- Augmentation du nombre de licenciés des associations sportives
- Diversification de l'offre soutenue
- Faire du sport un élément d'intégration de ces populations.
- Obtenir une cohérence entre les crédits du droit commun et les crédits politique de la ville (en construisant, notamment des co-financements d'actions).

POUR MENER A BIEN
L'ETUDE DE PROJETS

LES CONTACTS

**CONTACTS UTILES DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE
DE PROJET C.U.C.S -THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES**

ETAT	COMMUNES	COMMUNES	SAINT-ETIENNE METROPOLE	
<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale Immeuble Le Continental 10 rue Claudius BUARD CS 50381 42050 Saint-Étienne</p> <p>Coordination du projet Patrick NOLIN Professeur de Sports patrick.nolin@loire.gouv.fr</p> <p>Préfecture de la Loire 2 rue Charles de Gaulle 42022 Saint-Etienne</p> <p>Déléguée de la Préfète Gier / Ondaine Julie MARQUET GURCEL 04 77 48 47 66 julie.marquet-gurcel@loire.gouv.fr</p> <p>Délégué(e)s de la Préfète Saint-Étienne</p> <p>Quartiers : Soleil, Terrenoire, Sud Est, Solaure, Chavanelle-St Roch, Dame Blanche Dominique IMBERT 04 77 48 48 08 dominique.imbent@loire.gouv.fr</p> <p>Quartiers : Tarentaize-Beaubrun-Couriot, MarengoJacquard, Crêt de Roc, République-Chappe Cotonne/Montferré Caroline SZTABER 04 77 48 48 67 caroline.sztaber@loire.gouv.fr</p> <p>Quartier : Montreynaud Florence DARD 04 77 48 45 77 florence.dard@loire.gouv.fr</p> <p>SOUS PREFECTURE DE ROANNE Rue Joseph Déchelette 42328 Roanne CEDEX</p> <p>ROANNAIS AGGLOMERATION Délégué(e) de la Préfète Mireille COFFIN Tél :04 77 23 64 61</p>	<p align="center">Saint-Chamond</p> <p>Référent CUCS : Nicolas BASSINET 04 77 31 05 15 bassinet.nicolas@saint-chamond.fr</p>	<p align="center">Saint-Étienne</p> <p>Chefs de Projet Développement Social</p> <p>Quartiers : Sud-Est, Dame Blanche François ROUSSEAU 04 77 41 05 85 francois.rousseau@saint-etienne.fr</p> <p>Quartiers : Beaubrun-Tarentaize, Jacquard, Chavanelle Laure MAHIEU 04 77 41 05 85</p> <p>Quartiers : Soleil, Solaure, Terrenoire, Cotonne, Tardy Florent ZAMPA 04 77 80 56 81 florent.zampa@saint-etienne.fr</p> <p>Quartiers : Crêt de Roc, République-Chappe Virginie RAYNAUD 04 77 48 78 37 virginie.raynaud@saint-etienne.fr</p> <p>Quartier : Montreynaud Vincent FERRARA 04 77 49 71 28 vincent.ferrara@saint-etienne.fr</p> <p>Quartier : Transversal Véronique CHOMETTE 04 77 48 78 93 veronique.chomette@saint-etienne.fr</p> <p>Référent thématique LCD/accès au droit :</p> <p>Chargé de mission Egalité et Lutte Contre les Discriminations Pierre GONZALVEZ 04 77 53 73 47 p.gonzalvez@agгло-st-etienne.fr</p>	<p>Direction de l'Aménagement du Territoire 2 Avenue GRUNER CS 80257 42006 Saint-Étienne</p> <p>Responsable du Service Solidarité Référent Projet Urbain Intégré Michel PEISEY 04 77 53 73 65 m.peisev@agгло-st-etienne.fr</p> <p>Chef de projet territoire du Gier Référent thématique transversale Culture et expression artistique Anne FOUVET 04 77 53 73 81 / 04 69 66 08 19 a.fouvet@agгло-st-etienne.fr</p> <p>Chef de projet territoire de l'Ondaine Référent des thématiques transversales Logement et Habitat / Santé et accès aux soins Stéphanie RIVAL 04 77 53 73 59 s.rival@agгло-st-etienne.fr</p> <p>Chef de Projet territoire de Saint-Etienne Référent thématique transversale Emploi</p> <p>Aïssa MEZABER 04 77 53 73 44 a.mezaber@agгло-st-etienne.fr</p> <p>Chargé de mission Référent thématique transversale Egalité et Lutte Contre les Discriminations Pierre GONZALVEZ 04 77 53 73 47 p.gonzalvez@agгло-st-etienne.fr</p>	
	<p align="center">Rive de Gier</p> <p>Référent CUCS : Annie PONTVIANNE 04 77 83 07 80 apontvianne@ville-rivedegier.fr</p>			
	<p align="center">L'Horme</p> <p>Référent CUCS : Jérôme DISTINGUIN 04 77 31 89 82 jdistinguin@ville-horme.fr</p>			
	<p align="center">La Ricamarie</p> <p>Référent CUCS : Michel HIVERT 04 77 81 04 36 michel.hivert@ville-laricamarie.fr</p>			
	<p align="center">Firminy</p> <p>Référent CUCS : Mustapha LEFKIR 04 77 40 50 88 mlefkir@ville-firminy.fr</p>			
	<p align="center">Unieux</p> <p>Référent CUCS : Philippe CHAPRON 04 77 40 29 60 philippe.chapron@unieux.fr</p>			
	<p align="center">Le Chambon Feugerolles</p> <p>Référent CUCS : Florence ROCHE 04 77 40 30 37 froche@ville-lechambonfeugerolles.fr</p>			
			<p>ROANNAIS AGGLOMERATION</p> <p>Guillaume BERTHOLON 04 77 44 29 77 gbertholon@agгло-grandroanne.fr</p>	

INFORMATIONS PRATIQUES

SAINT ETIENNE METROPOLE

Ouverture appel à projet CUCS
1° JUILLET 2013

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

<http://www.agglo-st-etienne.fr/plus-pres-de-vous/votre-quotidien/solidarite/contrat-urbain-de-cohesion-sociale>

INFORMATIONS PRATIQUES

» LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

- » Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale mobilise des moyens supplémentaires et complémentaires pour les quartiers reconnus prioritaires.
- » Les appels à projets permettent de construire, sélectionner et mener des actions concrètes au profit des habitants des quartiers.
- » Tout dossier n'a de sens que s'il s'inscrit dans la géographie prioritaire. Un projet doit être pensé et réalisé en faveur d'un ou plusieurs quartiers et ses habitants.

» **Axes thématiques du CUCS :**

» Votre projet doit s'inscrire dans l'un des objectifs généraux des axes thématiques du CUCS suivants :

» **Axe 1 : Éducation**

» **Axe 2 : Emploi**

» **Axe 3 : Logement et habitat - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**

» **Axe 4 : Santé et accès aux soins (voir annexe 3)**

» **Axe 5 : Culture et Sport**

» **Axe 6 : Lien social**

» **Axe 7 : Accès aux droits et LCD**

» **Accompagnement des porteurs de projet :**

» Votre projet doit donc répondre à un enjeu et à une problématique identifiée dans les quartiers prioritaires. Le CUCS n'est pas un guichet pour financer telle ou telle action de la structure déjà existante.

» Pour connaître les attentes et les priorités, il est donc aussi important de participer aux :

» réunions de coordination organisées par les chefs de projet des communes ;

» journées d'accompagnement méthodologique: le but est de tester une première version de votre dossier auprès des instructeurs avant le dépôt définitif.

» **Avant de déposer votre dossier, vous devez vous rapprocher du chef de projet et du délégué de la Madame la Préfète**

dispositif d'accompagnement au montage de projet

- **Lorsque vous rédigez votre dossier**
- Téléchargez le dossier CERFA Politique de la Ville

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CERFA

- Ce dossier doit être utilisé par toute structure sollicitant une subvention auprès d'une autorité administrative (État, collectivités territoriales, établissements publics).
- Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il concerne le financement d'actions et de projets spécifiques entrant dans le champ d'application de la convention CUCS.
- **Par ailleurs, les demandes de financement ne concernent que les dépenses de fonctionnement**
- **_Composition du dossier de demande de subvention :**
- **Le dossier CERFA comporte 5 fiches et 1 annexe à transmettre par voie informatique**
- **De plus, merci de bien vouloir transmettre par voie postale un courrier de demande de subvention.**

Conditions de recevabilité :

La demande de subvention sera prise en compte si et seulement si :

- S'inscrit dans la géographie prioritaire,
- Est issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation locale autour de la mise en œuvre de l'action,
- Comporte suffisamment d'éléments (qualitatifs et quantitatifs) ;
- Arbre d'objectifs pour chaque fiche action;
- Mobilisation d'un co-financement
- Budget équilibré

ROANNAIS AGGLOMERATION

Ouverture appel à projet CUCS :
date non encore fixée

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE

<http://www.roannais-agglomeration.fr/index.php/Politique-de-la-ville-?idpage=58&a1>